

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit octobre à 14h30,

Les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, à l'Agora de St Aubin de Blaye.

Date de convocation : 25 septembre 2023

Etaient présents : Mme Pascale GOT ; Mme Célia MONSEIGNE ; Mme Françoise de ROFFIGNAC ; Mme Ghislaine GUILLEN ; Mme Joëlle MARIE-REINE SCIARD ; M. Jean PROU ; M. Jacky BOTTON ; M. Jean-Pierre GERVREAU ; M. Stéphane COTIER ; Mr Louis CAVALEIRO ; M. Philippe LABRIEUX.

Absents représentés : Véronique FERREIRA, pouvoir à Pascale GOT

Etaient excusés : Mme Véronique HAMMERER ; Mme Lydia HERAUD M. Olivier ESCOTS ; Mr BARRAUD ; Mme FERREIRA ; Mr Cyril PENAUD

Etaient également présents : Stéphane LE BOT en visio-conférence ; Mr Jean-Luc TROUVAT, Directeur du SMIDDEST ; Mme Elodie LIBAUD, Département de la Charente-Maritime ; Mme Clémentine GUILLAUD, CARA.

Président de séance : Mme Françoise de ROFFIGNAC

Secrétaire de séance : Mme Célia MONSEIGNE

Membres en exercice : 17

Membres présents : 11

Suffrages exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération N° 2023-04-44

PAPI Estuaire de la Gironde-Modification d'actions et nouvelles actions sous maîtrise d'ouvrage du SMIDDEST

Vu le CGCT ;

Vu le cahier des charges des Programmes d'actions de prévention des Inondations (PAPI)

Vu le PAPI Estuaire de la Gironde labellisé le 5 novembre 2015 et sa convention cadre signée par les parties prenantes le 4 juillet 2016 ;

Vu l'avenant 1 du PAPI signé le 10 mars 2023 par le Préfet coordinateur de bassin,

Il est décidé à l'unanimité, et après en avoir débattu :

Article 1. D'autoriser le SMIDDEST à assurer la maîtrise d'ouvrage des actions mentionnées ci-dessous ;

- assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'élaboration du dossier de candidature du futur PAPI incluant, la consultation du public, l'évaluation environnementale, l'élaboration de la nouvelle stratégie de gestion du risque sur l'Estuaire, dont l'assiette prévisionnelle est de 230 000 € HT avec un financement de 50% de l'Etat, et 50% d'autofinancement,
- évaluation de la perception du risque sur le territoire de l'Estuaire, en concertation avec le Département de la Gironde pour un montant prévisionnel additionnel de 66 667 € HT et un plan de financement de 50 % de l'Etat, 30% du département de la Gironde, 20% d'autofinancement,
- intégration des effets du changement climatique dans les simulations hydrauliques globales en période de crue sur l'ensemble de l'Estuaire de la Gironde pour un montant additionnel de 32 000 € HT avec un financement de 50% de l'Etat, et 50% d'autofinancement .
- suite à l'évolution du contexte, la fiche action « Amélioration de l'accessibilité des sites sensibles », sous Maîtrise d'Ouvrage du SMIDDEST pour un montant global de 18 000 € TTC est abandonnée en concertation avec les services de l'Etat.

Article 2. De valider le plan de financement des dites actions ;

Article 3. D'autoriser Madame la Présidente à rechercher des financements complémentaires aux crédits qui seront alloués par le Fonds Barnier via l'Etat pour la réalisation de ces études,

Article 4. D'autoriser Madame la Présidente à signer les documents afférents à ces actions.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 03/11/2023

Reçu en préfecture le 03/11/2023

Publié le

ID : 033-253306310-20231018-2023_04_44-DE

S²LOW

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 18 octobre 2023.

La présidente de séance,

Françoise de ROFFIGNAC



La secrétaire de séance,

Célia MONSEIGNE

